

IL/PA

N°2023-32

OBJET

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU
RESULTAT 2022**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13
+ 2 procurations

Votes pour : 15
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 20 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le seize-mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2023

PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - René DARAN - Christophe BOURREC – Alain DEDIEU – Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Jean-Henri MIR – Daniel GASPA – Marie-Françoise VIDALON – Hélène GUIOUNET

ABSENTS (excusés) : Aline NARS (procuration à André MIR) – Nicolas HERQUE (procuration à Jean-Henri MIR)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 13 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Alain DEDIEU ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2022 1 870 679,62 €
- Report à nouveau de l'exercice 2021 2 420 435,33 €
- Résultat de fonctionnement cumulé 4 291 114,95 €

Section d'Investissement

- Résultat de l'exercice 2022 - 1 113 807,54 €
- Report à nouveau de l'exercice 2021 - 881 222,94 €
- Résultat cumulé au 31.12.2022 - 1 995 030,48 €

- Restes à réaliser recettes 1 564 143,21 €
- Restes à réaliser dépenses 877 155,98 €
- Solde des restes à réaliser + 686 987,23 €

- Résultat d'investissement cumulé - 1 308 043,25 €

Le résultat d'investissement fait ressortir un besoin de financement de 1 308 043,31 €. Il est donc nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Approuve l'affectation de 1 308 043,25 € au compte 1068 Autres réserves

Prend acte du report du solde du résultat de fonctionnement de + 2 983 071,70 € au compte 002.

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20230316-DEL-2023-32-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

.../...

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 16 mars 2023

Le Maire,



André MIR